



CCAS DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 14 octobre à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 27 septembre 2021, s'est réuni dans la salle René Dassé en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 27/09/2021
Nombre de présents	15	
Nombre de pouvoirs	0	Date de l'affichage : 22 OCT. 2021
Suffrages exprimés	15	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - Mme Marylène HENault - Mme Aline DUZERT -
Mme Gisèle CAMIADE - Mme Géraldine MADOUNARI - Mme Marcelle THEIL -
Mme Anne DE LAPORTERIE
M. Julien RELAUX - M. Patrice BOUCAU - M. Pierre STETIN - M. Dominique DUBROCA -
M. José PEREZ - M. Jean-Maurice CASTEX - M. Jean-Pierre LAFARGUE -
M. Jean-Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Julien DUBOIS - Mme Maria OREA

POUVOIRS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE EHPAD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°20210401-06 du 1^{er} avril 2021 Adoption du budget primitif,
Vu la délibération n°20210629-06 du 29 juin 2021 relative à la décision modificative n°1,
Vu le projet de décision modificative présenté en pièce jointe.

Considérant le détail des mouvements présenté ci-après.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Groupe	Libellé	Budget primitif	Propositions nouvelles	Nouveaux montants votés
Groupe 1	CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	924 700,00	32 000,00	956 700,00
Groupe 2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	4 740 000,00	40 000,00	4 780 000,00
Groupe 3	CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	1 150 200,00		1 150 200,00
TOTAL		6 814 900,00	72 000,00	6 886 900,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Groupe	Libellé	Budget primitif	Propositions nouvelles	Nouveaux montants votés
Groupe 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	6 436 420,87	40 000,00	6 476 420,87
Groupe 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	73 000,00	30 000,00	103 000,00
Groupe 3	PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS	100 000,00		100 000,00
TOTAL		6 609 420,87	70 000,00	6 679 420,87

SUR PROPOSITION DE MADAME SARAH PECHAUDRAL-DOURTHE, VICE-PRÉSIDENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 15 VOIX POUR,

ARTICLE 1 : adopte la présente décision modificative n°2 portant sur le budget annexe EHPAD, au niveau du chapitre.

ARTICLE 2 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer tout document s'y rapportant.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Le Président du CCAS,

Julien DUBOIS

« la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa noulibos - 50, cours Iyautey - 64000 pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20211014-20211014-06-DE
Date de télétransmission : 21/10/2021
Date de réception préfecture : 21/10/2021